



## PROTOCOLE 2022

# ISS PTS

## PREMIÈRE ÉTAPE DU PROTOCOLE

Ce 17 août 2023 est paru au journal officiel l'arrêté modifiant les taux d'indemnité de sujétion spécifique de la police technique et scientifique de la police nationale, conformément aux engagements pris par la signature du protocole 2022.

> Article 1

Le tableau figurant à l'article 1er de l'arrêté du 27 septembre 2016 susvisé est remplacé par le tableau suivant :

Grades et emplois	Montant en €
Emplois fonctionnels du groupe I	
Emplois fonctionnels du groupe II	
Emplois fonctionnels du groupe III	645
Ingénieur en chef de la police technique et scientifique de la police nationale	610
Ingénieur principal de la police technique et scientifique de la police nationale	575
Ingénieur de la police technique et scientifique de la police nationale	540
Technicien en chef de la police technique et scientifique de la police nationale	420
Technicien principal de la police technique et scientifique de la police nationale	370
Technicien de la police technique et scientifique de la police nationale	
Agent spécialisé principal de la police technique et scientifique de la police nationale	320
Agent spécialisé de la police technique et scientifique de la police nationale	

EVOLUTION DE L'ISS-PTS

Grades / Emplois	Gain brut moyen par grade		
	2023	2025	2027
Directeurs	45 €	60 €	75 €
Ingénieurs PTS en chef	60 €	80 €	100 €
Ingénieurs PTS principaux	75 €	100 €	125 €
Ingénieurs PTS	90 €	120 €	150 €
Techniciens PTS en chef			
Techniciens PTS principaux			
Techniciens PTS	120 €	160 €	200 €
ASPTS principal			
Agent spécialisé de PTS			

Cette augmentation est la première phase de révision de l'indemnité.

**La prochaine étape est le passage d'une ISS en montant vers une ISS en taux, ainsi que la révision du taux de cotisation pour le pension civile.**

Afin de simplifier la gestion RH tout en sanctuarisant le fait que la police scientifique fait partie de l'opérationnel,

**nous avons proposé de transformer l'ISS PTS dédiée en ISS Police - (x) %**

**L'administration s'est engagée à étudier la proposition**